

Swiss Series Storytelling Award

Offert par les fonds culturels SSA et Suissimage

Règlements pour les séries documentaires

Le Swiss Series Storytelling Award, offert par les fonds culturels SSA et Suissimage, distingue une série suisse pour la qualité et l'innovation de sa narration. Ce prix est attribué en alternance : une année sur deux, il distingue une série de fiction les années impaires, et une série documentaire les années paires.

L'édition 2026 est ouverte aux séries documentaires, diffusées entre 2024 et 2026. La cérémonie de remise du prix aura lieu dans le cadre de la 32^e édition du Geneva International Film Festival (GIFF).

1. Critères d'éligibilité

- a) Sont éligibles les séries suisses de toutes les régions linguistiques, pour lesquelles la première diffusion (en direct ou en ligne) a eu lieu entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026, à condition que tous les épisodes soient disponibles dans les délais communiqués par le GIFF.
- b) Le **déla**i de soumission pour le **Swiss Series Storytelling Award 2026** est fixé au **20 août 2026**.
- c) Les séries ne sont éligibles qu'une seule fois.
- d) Toutes les saisons sont éligibles.
- e) Pour l'année 2026, seules les séries documentaires (animations comprises) sont éligibles. Les programmes de télé-réalité ne sont pas éligibles. Les séries de fiction diffusées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027 pourront postuler au Prix pour l'édition 2027.
- f) La société principale de production doit être basée en Suisse. Les coproductions minoritaires sont éligibles uniquement si le-la créateur-riche ou scénariste principal-e est suisse ou basé-e en Suisse et qu'un diffuseur suisse est attaché.
- g) Chaque série documentaire est composée de minimum quatre épisodes, chacun dure entre 25 et 75 minutes. Pour les séries documentaires d'animation, la durée totale doit être au minimum de 140 minutes.

2. Processus de nomination :

- a) Un appel à soumissions est publié pour la participation à l'attention des sociétés de production, de distribution ou de diffusion.
- b) Il n'y a pas de frais de soumission.

- c) Maximum 15 séries sont retenues selon les critères d'éligibilité et l'ordre de dépôt de candidature.
- d) Cette nomination n'empêche pas la diffusion des séries dans le cadre d'autres programmes au GIFF, y compris des avant-premières.

3. Matériel pour la soumission :

Le matériel suivant est demandé pour la participation au concours :

- Les fichiers vidéo ou liens de visionnage de tous les épisodes de la série doivent inclure des sous-titres en français, en allemand et/ou en anglais. Pour les séries en italien, les sous-titres doivent être fournis soit en anglais, soit à la fois en français et en allemand. Les *work in progress* sont acceptés mais tous les épisodes doivent être livrés pour juger la totalité de l'arc narratif.
- Un bref dossier de présentation en anglais, français, allemand ou italien.
- La liste de crédits et du matériel promotionnel numérique.

4. Jury

a) Composition :

Le GIFF choisit un jury indépendant, composé de personnalités internationales de l'industrie de la télévision, pour choisir la série lauréate parmi celles nominées.

b) Fonctionnement :

Le jury délibère en deux tours :

- 1^{er} tour : le jury regarde 2 à 3 épisodes par série
- 2^{ème} tour : le jury visionne l'intégralité des séries sélectionnées pour ce second tour, entre 3 à 6 titres selon les résultats de la première délibération.

Les décisions du jury ne sont pas motivées et ne sont pas sujettes à recours.

5. Dotation

- a) Le prix est doté d'un montant de 20'000 CHF, offert par les fonds culturels SSA et Suissimage, pour une seule série documentaire (édition 2026).
- b) Le montant est réparti à parts égales entre les créateur·rices (les personnes responsables de l'univers narratif de la série) et les scénaristes principaux·ales de la série (crédité·es comme tel·les). Les **noms doivent être annoncés au moment de la soumission de la série via le formulaire¹**.

¹ le·la créateur·rice est la personne qui conçoit l'idée initiale de la série et en établit les bases, tandis que le·la scénariste principal·e est responsable de la réalisation quotidienne de cette vision, supervisant l'écriture de la série.

6. Remise du Prix

Une cérémonie de remise du prix sera organisée durant le GIFF lors de laquelle les finalistes seront annoncé·es et le prix sera remis aux lauréat·es.